Fonds Jugie. Notes diverses.

Numéro d'inventaire : 1993.00502 (31-44)
Auteur(s) : Raymonde Jugie
Type de document : texte ou document administratif
Date de création : 1991
Description : Feuilles simples agrafées en liasses.
Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm
Mots-clés : Médecine scolaire, y compris suivi psychologique
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Élémentaire
Nom de la commune : Le Blanc
Nom du département : Indre
Autres descriptions : Nombre de pages : n.p.
Lieux : Indre, Le Blanc

516-1

Circulaire n° 76-197 du 25 mai 1976

(Ecoles : bureau DE 11)

Texte adressé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie.

La prévention des inadaptations et les groupes d'aide psychopédagogique.

La rénovation pédagogique actuellement en cours permet une approche nouvelle du problème de la prévention des inadaptations et de celui de l'adaptation des enfants handicapés en milieu scolaire.

Les classes de perfectionnement, dont la loi du 15 avril 1909 avait prévu la mise en place, ne sont pas limitées à accueillir des enfants déficients intellectuels legers. Elles ont reçu des enfants en difficulté pour des raisons diverses et ont joué jusqu'à présent un rôle d'une grande utilité. Mais il convient d'aborder une nouvelle étape de l'action de l'école à l'égard de tous les enfants.

Déjà la circulaire n° IV 70-83 du 9 février 1970 avait déterminé des structures diversifiées facilitant la prise en charge des enfants rencontrant des difficultés particulières, temporaires ou durables, à tous les niveaux de leur scolarité, et avait prévu notamment la mise en place de groupes d'aide psychopédagogique (G. A. P. P.).

La présente instruction, qui s'adresse à l'ensemble des enseignants de l'école maternelle et de l'école élémentaire, a pour objet de préciser dans quelles conditions et dans quel esprit doit se faire leur développement.

⁂

Sans renoncer à certaines interventions spécialisées pratiquées par des maîtres formés à ces fins, et justifiées par le recours à une pédagogie convenant pour la scolarisation d'enfants présentant certains handicaps ou déficits caractérisés, on donnera désormais la priorité aux actions de prévention et d'adaptation. Dans cette perspective, on rappellera d'abord que *toute pédagogie est adaptation* en même temps qu'elle est *compensation*. La plupart des enfants en difficulté sont des enfants ayant besoin, le plus souvent momentanément, d'une attention particulière. Il faut donc les aider. Aussi se donnera-t-on pour règle générale de les maintenir le plus possible dans le milieu scolaire ordinaire, parmi leurs camarades, l'échec scolaire au sens habituel du terme ne pouvant être considéré comme un critère suffisant.

Mais le maintien en milieu ordinaire ne peut avoir d'efficacité qu'à la double condition qu'il soit voulu par le maître responsable de la classe où devraient être admis ces enfants et que des appuis et des soutiens qualifiés soient apportés à la fois aux enfants en difficulté et aux maîtres qui les prennent en charge. Tel doit être le rôle des G. A. P. P. qui correspondent à une nouvelle phase transitoire dans la transformation de l'école dans son ensemble.

Ils permettent une diminution sensible de la proportion des retards scolaires et des redoublements constatés, ainsi qu'une réduction importante de la demande en matière de placement à l'intérieur des structures scolaires spécialisées.

Les G. A. P. P., instruments de prévention et d'adaptation sont une institution pédagogique spécialisée, travaillant au sein de l'école en liaison permanente avec l'ensemble des maîtres ainsi qu'avec tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont normalement les enfants en charge : les parents, les médecins intervenant au titre de la santé scolaire, les personnels du service social scolaire. Dans le cas des enfants bénéficiant en dehors de l'école de traitements ou d'aides spécifiques divers, par exemple en centre médico-psychopédagogique, les G. A. P. P. se mettront en rapport avec les intervenants.

Dans cette perspective, il importe de rappeler que si les G. A. P. P. doivent être implantés par priorité dans les écoles dont la population a plus particulièrement besoin de leur apport, il y a lieu de prendre en considération la

INSPECTION DEPARTEMENTALE
de l'EDUCATION NATIONALE

Parking Pasteur BP 211
tél.(54) 37-00-50

LE BLANC, le 17 SEPTEMBRE 1984

à Mesdames et Messieurs les Directeurs
et Adjoints
des Ecoles Publiques Elementaires
de la Circonscription du BLANC

N/REF. 1-7-0

OBJET:Secteurs de dépistage
des psychologues scolaires
de la circonscription.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les nouveaux secteurs d'intervention des psychologues scolaires de la circonscription en matière de dépistage d'enfants handicapés ou en difficulté.

Mlle APAIRE _ GAPP Ecole F. Rabelais CHATILLON/INDRE

Secteur scolaire de Chatillon/I. :

Ecole publique mixte	Les Marronniers	AZAY-LE-FERRON
	Les Tilleuls	AZAY-LE-FERRON
	F. Rabelais	CHATILLON/INDRE
	H. Cosnier	CHATILLON/INDRE
		FLERE-LA-RIVIERE
	Regr. pédag. (	OBTERRE
		CLERE-DU-BOIS
	" (	MURS
		VILLIERS
	n°1	CLION/INDRE
	n°2	CLION/INDRE
	Regr. pédag. (	PAULNAY
		SAINT-MICHEL-EN-BRENNE (secteur de TOURNON)
	" (	ARPHEUILLES
		SAULNAY
	n°1	MEZIERES-EN-BRENNE
	n°2	MEZIERES-EN-BRENNE
	Maternelle	CHATILLON/INDRE

plus:

Mme GONDEAU _ GAPP Ecole n°1 SAINT-BENOIT-DU-SAULT

Secteur scolaire de St-Benoit-du-Sault :

Ecole publique mixte	n°1	CHAILLAC
	n°2	CHAILLAC
		LA CHATRE L'ANGLIN
		LIGNAC
		MOUHET
		PARNAC
		PRISSAC
		ROUSSINES
		SACIERGES SAINT-MARTIN
	n°1	SAINT-BENOIT-DU-SAULT
	n°2	SAINT-BENOIT-DU-SAULT
	Regr. pédag.	SAINT-CIVRAN
		CHAZELET (Circ. de LA CHATRE)

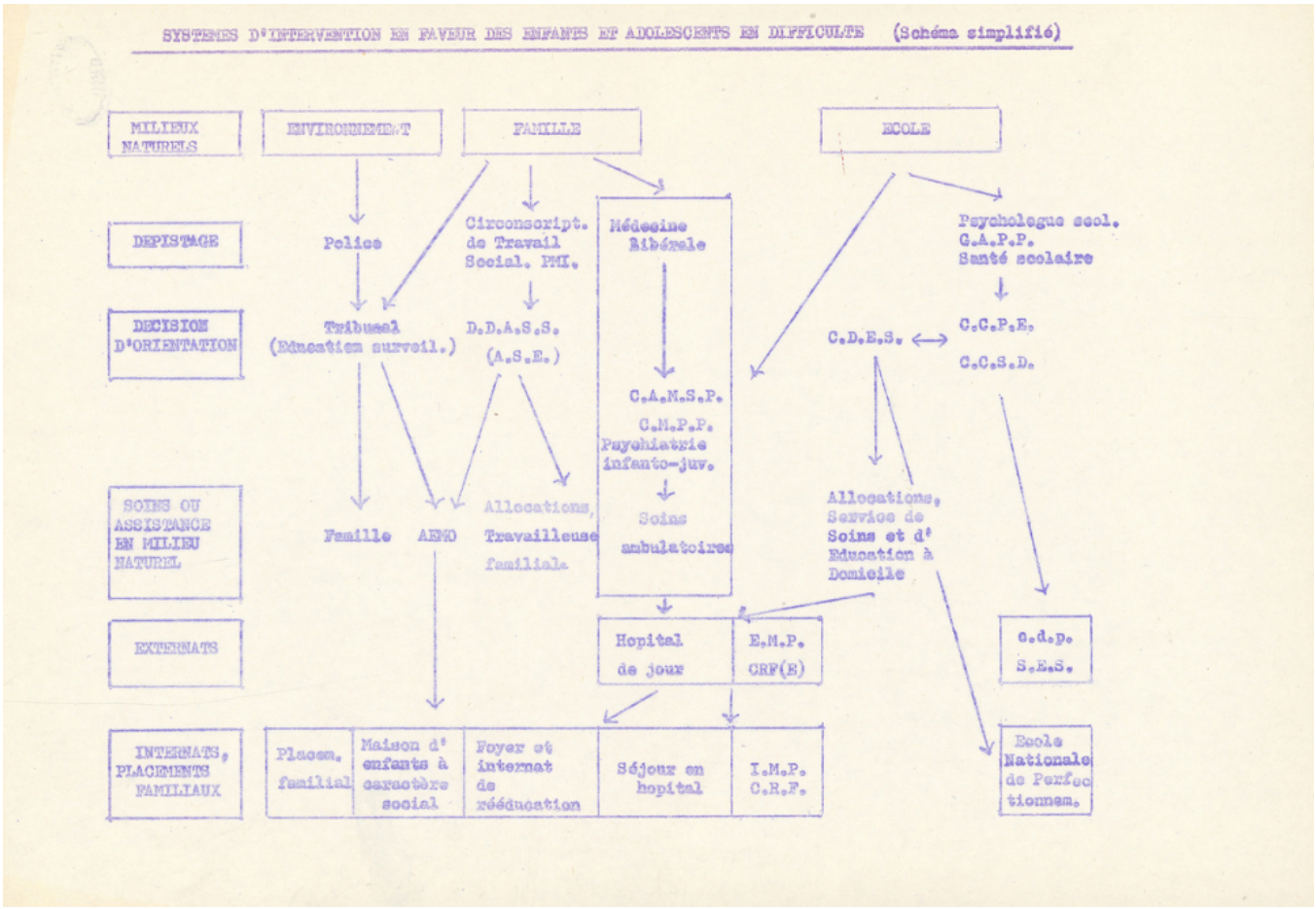
SYSTEMES D'INTERVENTION EN FAVEUR DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN DIFFICULTE (Schéma simplifié)
MILIEUX NATURELS
ENVIRONNEMENT
FAMILLE
ECOLE
DEPISTAGE
Police
Circonscript. de Travail Social. PMI.
Médecine libérale
Psychologue scol. C.A.P.P. Santé scolaire
DECISION D'ORIENTATION
Tribunal (Education surveil.)
D.D.A.S.S. (A.S.E.)
C.A.M.S.P.
C.M.P.P.
Psychiatrie infanto-juv.
C.D.E.S.
C.C.P.E.
C.C.S.D.
SOINS OU ASSISTANCE EN MILIEU NATUREL
Famille
AEMO
Allocations, Travailleuse familiale
Soins ambulatoires
Allocations, Service de Soins et d' Education à Domicile
EXTERNATS
Hopital de jour
E.M.P.
CRF(E)
c.d.p.
S.E.S.
INTERNATS, PLACEMENTS FAMILIAUX
Placem. familial
Maison d' enfants à caractère social
Foyer et internat de rééducation
Séjour en hopital
I.M.P.
C.R.F.
Ecole Nationale de Perfectionnem.